

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-94

OBJET : Désignation des représentants auprès de l'agence France locale

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	12
Absents	5

Votants	85
Abstention	0
Suffrages exprimés	85
Pour	85
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Geneviève CARPE représentée par Laurent JEANNE, Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Gilles HAGEGE représenté par Olivier CAPITANIO, Michel HERBILLON représenté par Mary France PARRAIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Michel DUVAUDIER

Absents :

Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Christian FAUTRE, Pascale MOORTGAT, Germain ROESCH

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU TERRITOIRE POUR SIEGER A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE- SOCIETE TERRITORIALE.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1611-3-2, L.2121-21 et L.2121-33,

VU la délibération en date du 26 septembre 2016 ayant approuvé l'adhésion du Territoire à l'Agence France Locale – société territoriale,

CONSIDERANT que l'Agence France Locale (A.F.L) a vocation à être un outil au service des collectivités territoriales facilitant le financement de leurs investissements par recours à l'emprunt « désintermédié »,

CONSIDERANT que chaque collectivité territoriale actionnaire de l'A.F.L - Société Territoriale est représentée au sein de l'Assemblée générale par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

CONSIDERANT qu'à l'occasion du renouvellement du Conseil de Territoire, il convient donc de désigner de nouveau un délégué titulaire et un délégué suppléant,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'Assemblée générale, de l'Agence Française Locale – Société Territoriale.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
Gilles CARREZ	Florence HOUDOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 85
- Abstention : 0
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 85
- MAJORITE ABSOLUE : 43

A OBTENU : 85

ARTICLE 2 :

DESIGNE, en qualité de délégué titulaire et de délégué suppléant au sein de l'Assemblée générale, de l'Agence Française Locale – Société Territoriale :

Titulaire	Suppléant
Gilles CARREZ	Florence HOUDOT

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200915-DEL20-94v-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

ARTICLE 3 :

AUTORISE le représentant du Territoire ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17/09/2020

est exécutoire à la date du 17/09/2020

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 17/09/2020